

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

---

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

---

**N°91**

Date de Publication
<b>2 8 NOV. 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>2 8 NOV. 2019</b>
Date de la convocation
<b>7 novembre 2019</b>

**Présents :**

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.  
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

**Pouvoirs :**

Mme DESBIEF à M. CHAIX  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. GENEST à M. RIVIERE  
Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE  
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire  
M. SIEPEN à Mme BREZZO

**Absent :**

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental.  
Aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.**

---

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues qu'en 2020, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône reconduira différentes mesures pour encourager et soutenir les communes dans leurs projets.

Pour les dispositifs concernant l'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite, le taux est de 70% pour une dépense subventionnable d'un montant hors taxe des travaux plafonné à 300 000€.

Ainsi, les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public en application de l'agenda d'accessibilité programmée de la commune de Cassis sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental.

Pour l'année 2020, l'enveloppe des travaux est la suivante :

○ Montant HT	300 000.00 €
Subvention du Département	210 000.00 €
Financement commune	90 000.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 70 % du montant hors taxe, plafonné à 300 000.00€, des opérations décrites ci-dessus,

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIS" at the top and "du Rhône" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that extends to the right and then loops back to the left.